ADMINISTRATION COMMUNALE DE NEUFCHATEAU

ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale, le **COLLEGE COMMUNAL** de la Commune de **NEUFCHATEAU** porte à la connaissance des habitants qu'il a décidé de procéder à l'enquête publique visant la suppression d'un excédent de voirie de 34m²44 (relevant actuellement du domaine public) sis rue du Moulin à Neufchâteau, en vue de le rétrocéder aux riverains (conformément au plan de géomètre levé et dressé le 21/12/2019 par le géomètre-expert Christian JENTGES).

Les personnes qui ont des observations et/ou réclamations à faire valoir au sujet de ce projet sont priées de les faire parvenir PAR ECRIT à l'administration communale, **au plus tard le 30 juin 2022 à 11h00**, ou de se présenter à la maison communale le **30 juin 2022 à 11 heures**, à l'effet d'y communiquer leurs observations verbales au délégué du Collège Communal lors de la séance de clôture d'enquête.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture, à savoir le 1er juin 2022, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir le 30 juin 2022 (11h00), à l'Administration communale – Service Patrimoine, Grand'Place 1, 1e étage, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, excepté le jeudi après-midi. Par ailleurs, une permanence particulière sera organisée le lundi 27 juin 2022 jusque 20h00 par votre commune. Dans ce cas, rendez-vous devra être pris auprès de Mlle Christelle HODIN au 061/27.51.41, au plus tard 24h à l'avance.

- Date d'ouverture de l'enquête : **1er juin 2022.**
- Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Hôtel de Ville - Grand'Place, 1 - Salle Brasseur (1er étage) à 6840 Neufchâteau le **30 juin 2022 à 11 heures.**

Le 05/05/2022
PAR LE COLLEGE

Le Directeur général, Le Bourgmestre,

J-Y. DUTHOIT F. HUBERTY